

We pioneer motion

SCHAEFFLER

Code de Conduite | 2024

Groupe Schaeffler

Transparence, Confiance et Collaboration



Sommaire

Avant-propos	3		
Préambule	4		
1 Principes Fondamentaux et Règles de Conduite	6	4 Respect des Droits de l'Homme et Traitement des Collaborateurs	16
1.1 Agir avec intégrité	7	4.1 Respect des Droits de l'Homme	17
1.2 Transparence, Confiance et Collaboration	7	4.2 Interdiction du travail des enfants	17
1.3 Gestion des risques	7	4.3 Interdiction du travail forcé et de l'esclavage moderne	17
1.4 Prévention des conflits d'intérêts	8	4.4 Promotion de la santé et de la sécurité	17
1.5 Diligence requise dans la gestion des actifs du Groupe	8	4.5 Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective	18
1.6 Bonne tenue des rapports comptables et financiers	8	4.6 Interdiction de discrimination	18
1.7 Conduite appropriée en public	9	4.7 Promotion d'une rémunération et d'horaires de travail adéquats	18
2 Comportement envers les Partenaires Commerciaux et les Tiers	10	4.8 Mesures disciplinaires	18
2.1 Concurrence loyale	11	4.9 Equilibre vie professionnelle et vie personnelle	18
2.2 Lutte contre la corruption	11	4.10 Promotion du développement des collaborateurs	19
2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	12	4.11 Protection des défenseurs des droits de l'homme	19
2.4 Loi sur le contrôle des exportations et les sanctions	12	4.12 Protection des communautés locales et des peuples autochtones	19
2.5 Taxes et douanes	12		
2.6 Conformité technique	12	5 Développement Durable et Protection de l'Environnement	20
3 Traitement des informations	14	5.1 Agir en gardant le développement durable à l'esprit	21
3.1 Digitalisation	15	5.2 Protection de l'environnement, de l'énergie et du climat	21
3.2 Intelligence artificielle	15		
3.3 Protection des informations du Groupe	15	6 Signalements et Personnes à Contacter	22
3.4 Protection des données à caractère personnel	15	6.1 Signalement des manquements	23
3.5 Sécurité informatique	15	6.2 Personnes à Contacter	23
3.6 Informations privilégiées	15	6.3 Dispositif de signalements	23
		Contact	23

Avant-propos

Mesdames, Messieurs,
Chers Collaborateurs,

Le Groupe Schaeffler est une entreprise familiale cotée en bourse qui défend un ensemble solide de valeurs fondamentales établies par ses fondateurs. Rechercher le succès c'est s'efforcer d'atteindre la plus haute qualité possible et créer une technologie de pointe. Dans ce contexte, la fusion avec Vitesco Technologies Group AG en 2024 constitue une étape stratégique importante qui permettra au Groupe Schaeffler d'adopter un positionnement toujours plus tourné vers l'avenir. Ensemble, nous voulons créer the Motion Technology Company qui saura s'appuyer sur les forces des deux sociétés.



Afin de pouvoir agir plus efficacement ensemble à l'avenir, toutes les activités commerciales reposent sur un ensemble clair de valeurs définies dans le présent Code de Conduite du Groupe, applicable à tous les collaborateurs actuels et futurs.

Les produits Schaeffler ont toujours été axés sur le "mouvement". Et il en sera de même à l'avenir. Le mouvement fait partie intégrante de notre slogan "We Pioneer motion", il s'agit de la pierre angulaire de notre positionnement, en tant que Motion Technology Company, que nous avons encore développé cette année.

Schaeffler possède une identité qui lui est propre - une entreprise façonnée par ses fondateurs et forte d'un passé jalonné de réussites, avec une orientation stratégique claire et un engagement ferme pour le respect de valeurs et de principes profondément ancrés. Ces éléments ne sont pas contradictoires, bien au contraire : nous vivons selon les valeurs d'une entreprise familiale d'envergure mondiale. L'intégrité, l'équité et le respect mutuel dans les affaires ont toujours été un élément fondamental de notre ADN. Cela se reflète dans nos principes de leadership éprouvés de Transparence, Confiance et Collaboration ainsi que dans nos valeurs : durabilité, innovation, excellence et passion.

Nous endossons la responsabilité de l'avenir du Groupe Schaeffler et des générations futures en agissant de manière responsable et en adoptant une vision à long terme, en respectant les lois et les réglementations en vigueur, en nous appuyant sur la diversité et en encourageant la protection environnementale et climatique. Nos valeurs fondamentales forment notre boussole et nous guident pour orienter le cap vers un avenir commun avec nos actionnaires, nos partenaires commerciaux et, bien sûr, nos collaborateurs.

Nous voulons continuer à développer nos activités et affiner notre profil d'entreprise. Mais pas à n'importe quel prix. Aucun business, aussi important soit-il, ne peut être la source de transgression de nos valeurs et des lois en vigueur. Un comportement irresponsable peut avoir de graves conséquences. L'intégrité est une composante essentielle de notre culture d'entreprise. Ainsi, nous créons un climat de confiance, crucial pour assurer la réussite pérenne de notre société. Pour continuer à être pionniers du mouvement et faire progresser la façon dont le monde évolue, nous agissons avec intégrité.

Chers Collaborateurs, nous avons mis à jour le Code de Conduite de Schaeffler pour l'adapter à notre stratégie d'entreprise. Ce Code oriente nos actions et, en même temps, constitue un engagement important vis-à-vis du monde extérieur. Nous contribuons tous à mener le Groupe Schaeffler vers un avenir durable. Nous vous invitons à vous appuyer sur ce Code de Conduite pour guider quotidiennement vos échanges avec vos collègues, nos partenaires commerciaux et la société civile.

Au nom du conseil d'administration de Schaeffler, je compte sur votre collaboration et vous remercie pour votre soutien.

Sincères salutations,

A handwritten signature in blue ink, reading "Klaus Rosenfeld". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'K'.

Klaus Rosenfeld
Directeur Général (Chief Executive Officer, CEO)
Schaeffler AG

INTEGRITE, EQUITE ET RESPECT MUTUEL SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU GROUPE SCHAEFFLER SUR LESQUELS REPOSENT NOS ACTIONS. LE GROUPE SCHAEFFLER ENDOSSE SA RESPONSABILITE D'ENTREPRISE, ET CREE AINSI LES CONDITIONS PREALABLES AU SUCCES ET A UN AVENIR DURABLES DU GROUPE.



Le présent Code de Conduite a été approuvé par le conseil d'administration de Schaeffler AG avec le soutien inconditionnel de la famille Schaeffler. Ce document souligne l'importance que le Groupe Schaeffler¹ attache à une conduite responsable des affaires.

Le présent Code de Conduite décrit les valeurs et les principes de conduite du Groupe Schaeffler. Il constitue une base obligatoire pour la conduite des affaires du Groupe à l'échelle mondiale, dont la lettre et l'esprit doivent être respectés par tous les collaborateurs² dans le cadre de leurs relations avec leurs collègues, les partenaires commerciaux, les autorités et la société civile.

Les collaborateurs du Groupe Schaeffler agissent conformément aux valeurs et principes de conduite, et font appel à leur propre sens moral pour garantir que les réglementations deviennent des valeurs mises en pratique dans leur travail quotidien. Le Groupe Schaeffler attend de tous ses collaborateurs qu'ils se sentent personnellement responsables du respect du présent Code de Conduite et qu'ils aident les autres à respecter les valeurs définies de la même manière.

¹ Le terme 'Groupe Schaeffler' fait référence à Schaeffler AG et toutes les sociétés dans lesquelles Schaeffler AG détient directement ou indirectement une participation majoritaire.

² Le terme 'collaborateur' inclut également les cadres à tous les niveaux ainsi que les membres des organes exécutifs.

1 PRINCIPES FONDAMENTAUX ET RÈGLES DE CONDUITE

1.1 Agir avec intégrité

Intégrité signifie que les pratiques commerciales du Groupe Schaeffler doivent toujours être conformes aux valeurs et principes de l'entreprise définis dans le présent Code de Conduite.

Le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs respectent toutes les lois applicables ainsi que les réglementations et politiques internes. Les collaborateurs du Groupe Schaeffler peuvent trouver des conseils supplémentaires sur la conduite appropriée sur les réseaux sociaux de Schaeffler et dans les politiques et directives internes du Groupe.

Lorsque la législation nationale entre en conflit avec les aspects du présent Code de Conduite, le Groupe Schaeffler cherche à appliquer la plus haute protection possible en respectant les limites du cadre légal du pays concerné.

Le Groupe Schaeffler entretient uniquement des relations commerciales avec des partenaires commerciaux dont les pratiques commerciales sont conformes aux valeurs et principes de conduite spécifiés dans le présent Code de Conduite. De cette façon, le Groupe Schaeffler se préserve, ainsi que ses collaborateurs, de toute mise en cause pénale ou autre et protège sa bonne réputation.

1.2 Transparence, Confiance et Collaboration

Le Groupe Schaeffler est un partenaire loyal et fiable. Le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs agissent en toute transparence envers les actionnaires, les partenaires commerciaux, la société civile et les autres collaborateurs du Groupe Schaeffler. La transparence génère la confiance et la confiance est le fondement d'une bonne collaboration.

Une collaboration responsable nécessite des décisions et des actions transparentes et compréhensibles. Le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs favorisent la collaboration et la transparence en créant une culture de la prise de parole, un environnement de travail où les autres sont traités équitablement et avec respect, et où les défis sont traités directement et de manière constructive.

1.3 Gestion des risques

Le Groupe Schaeffler prend des risques commerciaux calculés avec prudence afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Groupe et de garantir un succès durable. Les risques susceptibles de mettre en péril la pérennité du Groupe ne sont pas acceptés.

Les risques liés à ces objectifs sont activement identifiés, évalués et gérés à l'aide d'un système de gestion des risques à l'échelle du Groupe Schaeffler. La gestion des risques est améliorée à tous les niveaux de l'entreprise et de l'activité en traitant les risques de manière cohérente et en surveillant régulièrement les facteurs de risque.

Il incombe à chaque collaborateur de gérer les risques commerciaux de manière appropriée dans son domaine de responsabilité. De cette manière, le Groupe Schaeffler assure une sensibilisation permanente aux risques à l'échelle du Groupe et une culture du risque profondément ancrée.

1.4 Prévention des conflits d'intérêts

Le Groupe Schaeffler attend de tous ses collaborateurs qu'ils fassent preuve de loyauté et d'intégrité. Les collaborateurs doivent éviter les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels ou leurs actions sont en conflit avec ceux du Groupe et prendre des décisions commerciales dans le meilleur intérêt du Groupe. Les intérêts personnels, économiques ou autres ne doivent pas porter atteinte aux intérêts du Groupe Schaeffler ou les entraver.

Si les conflits d'intérêts ne peuvent être évités, les collaborateurs doivent les signaler et travailler avec leurs responsables afin de résoudre le conflit et trouver une solution qui protégera les intérêts du Groupe Schaeffler.

1.5 Diligence requise dans la gestion des actifs du Groupe

Le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs gèrent les actifs du Groupe de manière prudente et responsable. Ces actifs comprennent les actifs matériels tels que les bâtiments, les installations et les matériaux d'exploitation ainsi que les technologies de l'information, les logiciels, les données et la propriété intellectuelle.

Il incombe à tous les collaborateurs de veiller à utiliser les ressources, le matériel d'exploitation et les informations mis à leur disposition exclusivement dans l'intérêt du Groupe, de les protéger contre les influences négatives et de les maintenir en bon état.

1.6 Bonne tenue des rapports comptables et financiers

Le Groupe Schaeffler respecte les principes d'une comptabilité bien tenue. Le Groupe Schaeffler utilise un système de reporting financier approprié pour établir une relation de confiance avec ses partenaires contractuels, ses actionnaires et le public au moyen d'un système de contrôle interne à l'échelle du Groupe qui traite et surveille les risques au moyen d'activités de contrôle efficaces, garantissant ainsi une création de valeur durable.

Les collaborateurs sont tenus de veiller à la véracité, à l'exactitude, au caractère complet et à jour des comptes, des registres et des documents, conformément à l'exigence de transparence.

Le Groupe Schaeffler informe régulièrement ses parties prenantes en publiant ses résultats financiers, qui sont obtenus conformément aux normes internationales de reporting financier.

1.7 Conduite appropriée en public

Le Groupe Schaeffler se montre favorable à l'utilisation des réseaux sociaux par ses collaborateurs et respecte leur droit à exprimer librement leurs opinions. Lorsqu'ils expriment leurs opinions en public, les collaborateurs doivent faire preuve de courtoisie et adopter un ton respectueux.

Le Groupe Schaeffler attend de ses collaborateurs qu'ils ne fassent aucune déclaration publique au nom du Groupe, qu'ils n'utilisent pas le nom Schaeffler dans leurs prises de position politiques et qu'ils renvoient toute question au service Communication de l'entreprise.



2 COMPORTEMENT ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES TIERS

2.1 Concurrence loyale

Le Groupe Schaeffler défend une concurrence loyale et non faussée. Le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs doivent suivre et respecter les réglementations en matière de droit de la concurrence et antitrust des marchés sur lesquels le Groupe Schaeffler est présent et sur lesquels les activités économiques de Schaeffler peuvent avoir un impact.

Presque tous les pays ont édicté des lois et des réglementations interdisant les accords, les ententes et les actions coordonnées entre concurrents, fournisseurs, clients, consommateurs et distributeurs qui pourraient entraver ou avoir pour but d'entraver la concurrence. Il en va de même en ce qui concerne le fait d'abuser d'une position de leader sur le marché.

Le Groupe Schaeffler attend de ses collaborateurs qu'ils ne s'adonnent pas à des pratiques contraires au droit de la concurrence et à la législation antitrust.

2.2 Lutte contre la corruption

Le Groupe Schaeffler ne tolère aucune forme de corruption. Le Groupe Schaeffler veut éviter de donner l'impression que les décisions commerciales ou la réussite économique dépendent d'avantages illicites. Les collaborateurs doivent respecter les lois en matière de lutte contre la corruption applicables dans les pays où Schaeffler exerce ses activités commerciales.

Cadeaux et invitations

Les avantages tels que les cadeaux, les invitations ou autres, y compris les avantages ayant une valeur immatérielle, ne sont autorisés que s'ils sont appropriés et accordés de manière transparente.

Il est interdit d'offrir des avantages sous quelque forme que ce soit aux entreprises privées et à leurs collaborateurs dans le but d'influencer de manière inappropriée leurs décisions commerciales. Il en va de même concernant le fait d'accepter des avantages de la part de partenaires commerciaux poursuivant un objectif similaire. Le fait d'octroyer des avantages à des agents publics ou gouvernementaux ou à tout autre fonctionnaire n'est pas toléré. Les avantages à cet égard incluent également les avantages indirects, par exemple par l'entremise de partenaires commerciaux et d'autres tiers.

Dons et parrainage

Les dons du Groupe Schaeffler ont pour objectif de promouvoir des causes à but non lucratif et de générer de manière durable une image et une perception positives du Groupe Schaeffler auprès du public. Contrairement aux activités marketing, le parrainage vise également à soutenir des objectifs culturels, sociaux ou autres à des fins reconnues publiquement. Les dons à des partis politiques, à des organisations affiliées à des partis, à des politiciens ou à des initiatives politiques ainsi qu'à des individus ne sont pas autorisés.

Conformité technique

2.3 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Le Groupe Schaeffler lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en ne participant pas à et en n'approuvant aucune activité liée au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

Chaque collaborateur est tenu de signaler toutes les transactions financières qui pourraient donner lieu à des soupçons de blanchiment d'argent et de faire en sorte que le service Compliance compétent procède à un examen de ces transactions.

2.4 Loi sur le contrôle des exportations et les sanctions

Les lois et directives nationales et internationales réglementent l'importation, l'exportation, le commerce, le courtage et le financement, les prestations de services et le transfert de biens (biens matériels, logiciels et technologies). Par le biais de processus appropriés, le Groupe Schaeffler veille à ce que les transactions et les activités avec des tiers et au sein du Groupe Schaeffler n'enfreignent pas les lois sur le contrôle des exportations et les sanctions.

2.5 Taxes et douanes

Le Groupe Schaeffler respecte toutes les lois fiscales et réglementations douanières applicables. Le Groupe n'applique aucune stratégie d'évasion fiscale inappropriée. La politique de prix des activités intragroupe est conforme au principe de pleine concurrence.³ La coopération avec les organes de l'administration fiscale se déroule de manière ouverte et respectueuse.

Le Groupe Schaeffler est conscient de sa responsabilité sociale et de la nécessité d'un financement public approprié. Le Groupe Schaeffler contribue aux recettes fiscales en fonction de ses performances en Allemagne et à l'étranger.

2.6 Conformité technique

La conformité technique au sein du Groupe Schaeffler implique le respect de toutes les obligations techniques contraignantes liées aux produits. Au sein du Groupe Schaeffler, le principal objectif de la conformité technique est d'éviter que nos produits ne portent atteinte à la vie et à l'intégrité physique des personnes ou à l'environnement. Les éléments clés pour y parvenir sont la conformité des produits avec les lois, les réglementations et l'état de l'art applicables au moment de la mise en circulation des produits et la gestion des risques de conformité technique tout au long du cycle de vie.

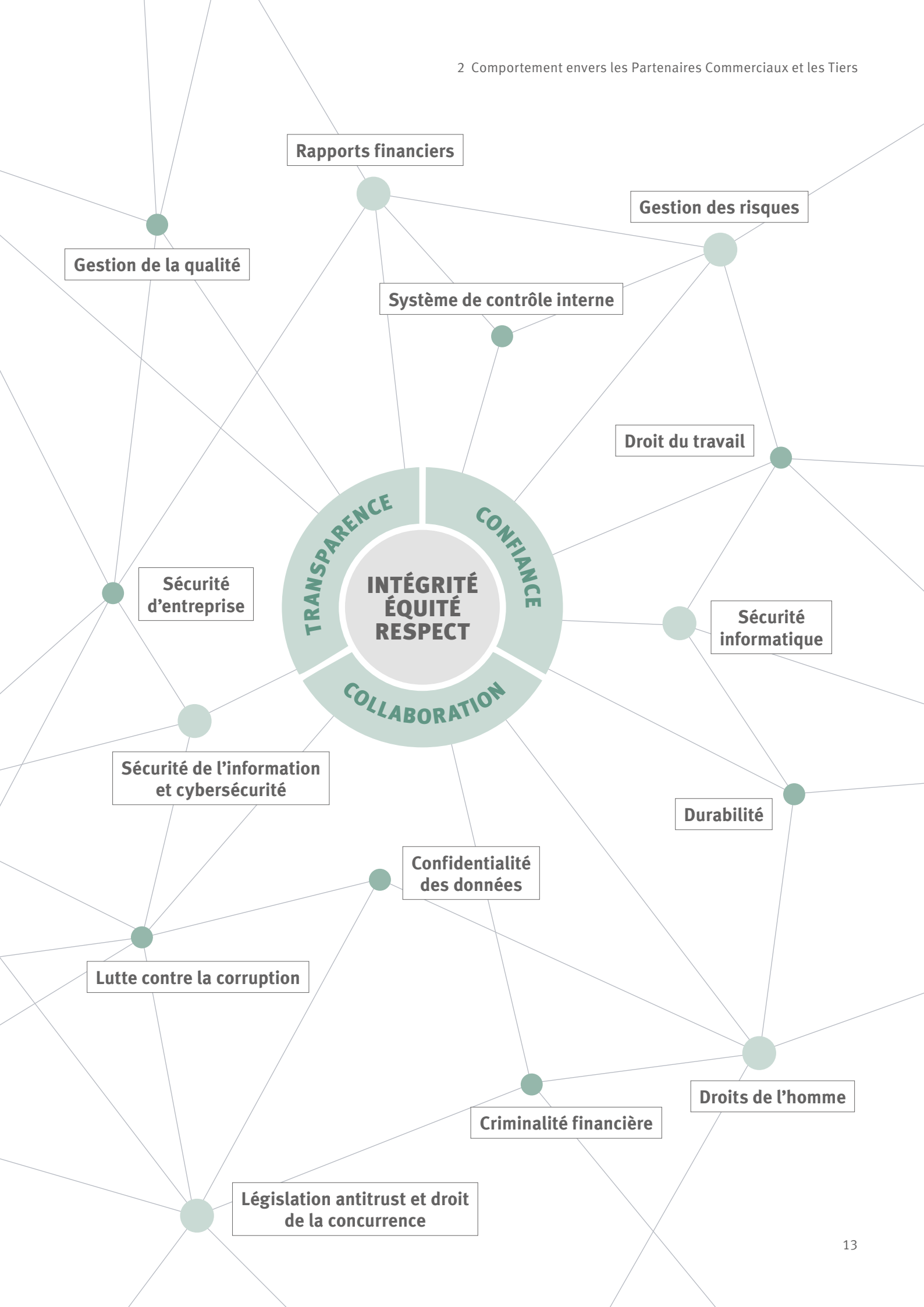
Le Groupe Schaeffler exige de tous ses collaborateurs qu'ils fassent des efforts personnels pour garantir la conformité technique de nos produits et services.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Contrôle des exportations

Fiscalité

³ Le principe de pleine concurrence garantit que le montant qu'une partie liée facture à une autre pour un produit ou un service est le même que le montant facturé entre parties non liées.



3 TRAITEMENT DES INFORMATIONS

3.1 Digitalisation

Le Groupe Schaeffler considère la digitalisation comme un impératif stratégique et reconnaît pleinement l'impact transformateur des technologies innovantes telles que l'Intelligence Artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT) et les jumeaux numériques pour notre industrie. Le Groupe Schaeffler s'engage à exploiter la puissance de la digitalisation pour faire avancer ses activités, au profit du Groupe Schaeffler, de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux.

Chaque collaborateur est encouragé à apporter sa contribution pour que nous pensions, façonnions et agissions dans le domaine digital en nous engageant activement dans les opportunités et les défis de la digitalisation afin d'améliorer les opérations du Groupe, de rationaliser les processus commerciaux et de favoriser des méthodes de collaboration innovantes, à la fois en interne et avec les partenaires commerciaux du Groupe.

En matière d'échange de données, de gouvernance et de qualité, le Groupe Schaeffler a pour ambition de disposer de systèmes et de normes efficaces, conformes à la réglementation et à la pointe de la technologie. Les solutions numériques sont mises en œuvre de manière durable et axée sur la valeur. Les collaborateurs déploient des efforts personnels pour veiller à ce que toutes les solutions internes et externes relevant de leur domaine de responsabilité répondent au plus haut niveau possible de cybersécurité et de protection des données.

3.2 Intelligence artificielle

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) offre un grand potentiel économique et est essentielle pour la compétitivité du Groupe Schaeffler. En s'appuyant sur les principes et les valeurs du présent Code de Conduite, le Groupe Schaeffler recherche une utilisation tournée vers l'avenir de l'IA, garantissant la conformité réglementaire et éthique.

3.3 Protection des informations du Groupe

Le Groupe Schaeffler protège les informations du Groupe et les informations qui lui sont confiées par des tiers contre

toute utilisation abusive, perte, destruction et manipulation. Le Groupe Schaeffler respecte les normes et l'état de l'art en matière de sécurité et met en œuvre des mesures de confidentialité appropriées. Cela s'applique non seulement aux informations appartenant à l'entreprise, mais également aux informations confidentielles confiées au Groupe Schaeffler par ses partenaires commerciaux.

La sécurité de l'information constitue une priorité majeure pour le Groupe Schaeffler, l'objectif étant d'améliorer en permanence la réalisation des objectifs de sécurité suivants : confidentialité, disponibilité et intégrité. Le cadre réglementaire nécessaire est fourni par un système de gestion de la sécurité des informations à l'échelle du Groupe.

3.4 Protection des données à caractère personnel

Le Groupe Schaeffler protège et respecte les droits personnels de ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Le respect de la réglementation applicable et des principes fondamentaux de limitation des finalités, de loyauté, de licéité, de transparence et de minimisation des données lors du traitement des données à caractère personnel est assuré par des mesures appropriées telles qu'un ensemble robuste de règles internes et de formations.

3.5 Sécurité informatique

Les systèmes informatiques du Groupe Schaeffler sont soigneusement conçus pour répondre aux normes élevées de sécurité informatique. Le traitement rigoureux des données du Groupe, des collaborateurs et des partenaires commerciaux par le biais de mesures techniques et organisationnelles robustes en matière de sécurité informatique est strictement conforme aux exigences légales.

3.6 Informations privilégiées

Les informations privilégiées, c'est-à-dire les informations spécifiques qui, si elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence significative sur le cours des titres cotés, doivent être traitées comme des informations strictement confidentielles. Il est interdit aux collaborateurs qui disposent de ces informations privilégiées de les utiliser à des fins de négociation de titres ou d'autres instruments financiers, de les divulguer à des tiers ou de les utiliser pour formuler des recommandations d'achat ou de vente de titres ou d'autres instruments financiers.



4 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET TRAITEMENT DES COLLABO- RATEURS

4.1 Respect des Droits de l'Homme

Le Groupe Schaeffler respecte la dignité et les droits de l'homme de ses collaborateurs et de toutes les personnes avec lesquelles le Groupe Schaeffler collabore dans le cadre de son propre comportement commercial, ses relations commerciales dans la chaîne de valeur en amont et en aval, et ses produits.

Outre les réglementations applicables en matière de droits de l'homme et de diligence raisonnable, le Groupe Schaeffler agit en étroite conformité avec les normes internationales, telles que

- la Charte Internationale des Droits de l'Homme des Nations Unies,
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme,
- les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les Principes de Conduite Responsable de l'OCDE.

Le Groupe Schaeffler est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

4.2 Interdiction du travail des enfants

Le Groupe Schaeffler ne tolère aucune forme de travail des enfants. Les lois locales en vigueur et les normes internationales établies pour la protection des enfants doivent être respectées. Le Groupe Schaeffler respecte l'âge minimum d'admission à l'emploi, qui ne doit pas être inférieur à l'âge de fin de scolarité ou à 15 ans.

Les enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une protection spéciale. Le travail qui prive les enfants de leur enfance, qui entrave leur potentiel, leur dignité et leur éducation, ainsi que le travail qui nuit à leur développement physique et mental est incompatible avec les valeurs du Groupe Schaeffler.

4.3 Interdiction du travail forcé et de l'esclavage moderne

Le Groupe Schaeffler ne tolère pas le travail forcé ou obligatoire, l'esclavage moderne, le travail involontaire ou l'exploitation, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains ou toute autre forme d'exploitation définie comme le travail imposé à une personne, sous peine de sanction, ou pour lequel la personne ne s'est pas portée volontaire.



Le Groupe Schaeffler promeut la sécurité de l'emploi et s'engage à aligner ses pratiques d'embauche et de recrutement sur les normes internationales applicables. Le Groupe Schaeffler veille en particulier à ce que la liberté de mouvement de ses collaborateurs ne soit pas altérée par la retenue de leurs documents d'identité ou par tout autre moyen.

4.4 Promotion de la santé et de la sécurité

Le Groupe Schaeffler donne la priorité à un environnement de travail sûr pour ses collaborateurs et promeut la santé, le bien-être et les performances globales de ses collaborateurs en mettant en œuvre des mesures adéquates visant à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Les collaborateurs doivent posséder les qualifications nécessaires pour répondre aux exigences associées à leur poste et suivre une formation régulière en matière de santé et de sécurité au travail. Il convient de mettre l'accent sur les collaborateurs qui ont un besoin particulier de protection, tels que les mineurs, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'un handicap physique.

Les dirigeants du Groupe Schaeffler ont pour mission de veiller à ce que les précautions appropriées en matière de santé et de sécurité au travail soient prises dans leur domaine de responsabilité.

4.5 Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective

Le Groupe Schaeffler respecte le droit de ses collaborateurs à la liberté d'association, à la négociation collective ainsi que leur droit de grève statutaire pour résoudre les problèmes liés au lieu de travail et aux salaires, conformément à la législation locale en vigueur. Dans ce contexte, le Groupe Schaeffler coopère avec les représentants des collaborateurs en toute bonne foi.

Le Groupe Schaeffler respecte les conventions collectives et ses activités commerciales n'interfèrent pas avec les droits et avantages convenus pour les travailleurs. Le Groupe Schaeffler ne tolère pas que l'exercice de ces droits fasse l'objet de menaces de représailles ou constitue un motif de discrimination.

4.6 Interdiction de discrimination

Le Groupe Schaeffler ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Le Groupe Schaeffler valorise l'expérience multiculturelle et la diversité et s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel l'inclusion est activement pratiquée et les collaborateurs de tous les genres sont valorisés. Au sein du Groupe Schaeffler, aucune personne ne doit être discriminée ou désavantagée en raison de son âge, de son handicap, de son origine ethnique, de sa situation matrimoniale, de son sexe, de sa couleur de peau, de son appartenance à un syndicat, de sa nationalité, de ses opinions politiques, de sa religion ou de son idéologie, de son orientation sexuelle, de sa grossesse, de son milieu social ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.

Nul ne doit être exposé à ou menacé de traitement brutal ou inhumain sur le lieu de travail, incluant le harcèlement sexuel, les châtiments corporels, la coercition mentale et physique ou la violence verbale.

Le Groupe Schaeffler attend de ses dirigeants qu'ils montrent l'exemple par leur propre comportement et leur demande de veiller à ce que l'environnement de travail dans leur domaine de responsabilité soit exempt de toute discrimination et de tout harcèlement sur le lieu de travail.

4.7 Promotion d'une rémunération et d'horaires de travail adéquats

Le Groupe Schaeffler se conforme à toutes les lois et conventions collectives applicables et agit en stricte conformité avec les normes internationales relatives à la rémunération et aux horaires de travail.

Le Groupe Schaeffler veille à ce que ses collaborateurs ne travaillent pas au-delà des heures de travail autorisées par les lois locales applicables et organise ses heures de travail de manière à éviter les accidents du travail dus à la fatigue physique et mentale et à préserver la santé des collaborateurs. Les heures supplémentaires sont effectuées volontairement et dans les limites des heures autorisées par la loi, et sont rémunérées de manière adéquate.

Le Groupe Schaeffler s'efforce de verser des salaires et des avantages sociaux qui couvrent le coût de la vie et s'engage à rémunérer un travail de valeur égale avec une rémunération égale. Les seuls facteurs pouvant entraîner des différences de rémunération pour un même poste sont l'expérience pertinente, les compétences et les performances de l'individu.

4.8 Mesures disciplinaires

Le Groupe Schaeffler ne tolère pas la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, ni les atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. Aucune mesure disciplinaire déraisonnable ni aucun châtiment corporel ne peut être infligé, en particulier la rétention ou déduction de salaire, de cotisations de sécurité sociale ou de documents (par ex. les cartes d'identité), ou des mesures interférant avec le droit à la liberté de mouvement d'un collaborateur.

Au sein du Groupe Schaeffler, cela s'applique également aux tiers, y compris aux forces de sécurité publiques et privées, présentes dans les sites du Groupe Schaeffler.

4.9 Equilibre vie professionnelle et vie personnelle

En tant qu'entreprise familiale, le Groupe Schaeffler tient particulièrement à promouvoir l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, et les meilleures conditions possibles pour concilier famille et travail en créant un environnement familial et convivial pour ses collaborateurs.

4.10 Promotion du développement des collaborateurs

Le Groupe Schaeffler valorise et encourage l'apprentissage tout au long de la vie, c'est-à-dire l'apprentissage par l'expérience, les uns des autres et par le biais de formations, afin de favoriser l'innovation et la réussite. Le Groupe Schaeffler considère le développement de ses collaborateurs comme un investissement dans l'avenir de chaque individu et dans la compétitivité du Groupe Schaeffler en tant que Motion Technology Company innovante et durable.

Le Groupe Schaeffler offre un large éventail d'options de développement et de carrière qui donnent à chaque collaborateur l'opportunité de se développer en fonction de ses capacités individuelles et de poursuivre ses intérêts professionnels et personnels.

4.11 Protection des défenseurs des droits de l'homme

Le Groupe Schaeffler reconnaît l'importance du travail accompli par les défenseurs des droits de l'homme⁴ pour promouvoir et garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que leur droit à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association.

Dans les cas où des risques potentiels pour les défenseurs des droits de l'homme surviendraient en lien avec les produits ou services fournis au Groupe Schaeffler, le Groupe Schaeffler et ses collaborateurs s'élèveront contre toute forme d'intimidation, de menace, de diffamation et de criminalisation des défenseurs des droits de l'homme. Dans le cadre de ses processus de diligence raisonnable, le Groupe Schaeffler cherche à dialoguer avec les défenseurs des droits de l'homme en toute bonne foi.

4.12 Protection des communautés locales et des peuples autochtones

Le Groupe Schaeffler respecte les droits locaux, nationaux, internationaux et traditionnels qui lui sont applicables concernant la terre, l'eau et les ressources, ainsi que les droits des communautés locales et des peuples autochtones à un niveau de vie décent qui pourraient être affectés par les activités commerciales du Groupe.

⁴ Les défenseurs des droits de l'homme sont des individus ou des groupes qui agissent pour promouvoir, protéger ou lutter pour la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales par des moyens pacifiques.

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE L'ENVIRON- NEMENT

5.1 Agir en gardant le développement durable à l'esprit

Le développement durable est fermement ancré dans les valeurs et la conduite du Groupe Schaeffler. La création durable de valeur ajoutée repose sur un équilibre entre la responsabilité économique, la responsabilité écologique et la responsabilité sociale concernant nos produits, leur production ainsi que les processus associés et la chaîne de valeur.

Les collaborateurs contribuent activement au développement durable en fondant leur conduite sur des valeurs sociales, en aidant à minimiser la consommation de ressources et en améliorant l'efficacité énergétique et d'autres aspects pertinents du développement durable à travers leurs actions quotidiennes.

5.2 Protection de l'environnement, de l'énergie et du climat

Le Groupe Schaeffler est conscient de sa dépendance et son impact sur l'écosystème mondial, et est sensible à cette cause. Par conséquent, la protection de l'environnement fait partie intégrante de la stratégie commerciale du Groupe, du processus de fabrication et du cycle de vie des produits.

Nous accordons une grande valeur à la protection de l'environnement et au respect des lois locales sur la protection de l'environnement et des réglementations internationales. Le Groupe Schaeffler évalue en particulier la conformité de ses activités commerciales avec les réglementations relatives à une gestion adéquate des produits chimiques ainsi qu'avec les réglementations relatives à la collecte, au stockage, au recyclage et à l'élimination des substances et des déchets dangereux.

A cette fin, le Groupe Schaeffler gère un système de gestion EnEHS (énergie, environnement, santé et sécurité) complet. Sur tous les sites, des processus adéquats sont en place pour réduire au minimum l'impact environnemental du Groupe et améliorer en permanence ses efforts en matière de protection de l'environnement, d'atténuation du changement climatique et de restauration de la biodiversité. Les risques environnementaux spécifiques aux différents sites du Groupe sont régulièrement évalués et atténués, si nécessaire.



Le Groupe Schaeffler travaille selon le principe de l'économie circulaire, depuis la conception et la fabrication de nos produits et l'extension de leur durée de vie jusqu'au recyclage des matériaux utilisés. Dans leur domaine de responsabilité, les collaborateurs doivent continuellement évaluer leurs activités en ce qui concerne la possibilité de réduire les déchets, la consommation d'énergie et d'eau et les émissions de gaz à effet de serre par exemple.

Le portefeuille de produits du Groupe Schaeffler se concentre sur des solutions visant à atteindre une mobilité zéro-émissions et à favoriser la décarbonation. Le Groupe Schaeffler soutient le développement de la production d'énergie renouvelable. Le Groupe contribue ainsi activement à promouvoir le changement social en créant des technologies qui protègent l'environnement et le climat.

6 SIGNALEMENTS ET PERSONNES À CONTACTER

6.1 Signalement des manquements

Les comportements inappropriés, quels qu'ils soient, feront l'objet d'un traitement actif au sein du Groupe Schaeffler. Les dirigeants et les collaborateurs du Groupe Schaeffler, ainsi que les tiers, sont encouragés à s'exprimer librement sans craindre de représailles.

Il est interdit d'exercer des représailles à l'encontre de personnes procédant à un signalement et s'exprimant de bonne foi sur des comportements répréhensibles au sein de l'entreprise. Tous les dirigeants sont tenus de transmettre toute faute professionnelle qui leur est signalée au service 'Compliance Forensics & Investigations'.

6.2 Personnes à Contacter

Pour clarifier leurs doutes concernant le Code de Conduite, les règles ou politiques du Groupe Schaeffler, ou pour signaler tout manquement professionnel présumé, les collaborateurs peuvent toujours contacter une personne proche de leur environnement de travail, par exemple :

- les dirigeants,
- les responsables de la conformité régionaux et locaux,
- le Service RH, le service juridique et d'audit, ou
- les représentants des collaborateurs.

6.3 Dispositif de signalements

Les notifications concernant les violations présumées du Code de Conduite du Groupe Schaeffler, de lois et d'autres règles internes, en particulier les pratiques commerciales illégales ou les violations potentielles des droits de l'homme, peuvent être effectuées à l'aide du dispositif de signalements du Groupe Schaeffler. Ce dispositif, disponible en plusieurs langues, permet une communication anonyme, confidentielle et sécurisée par un cryptage spécial avec l'équipe d'investigation du service Compliance de Schaeffler.

Vous trouverez les coordonnées du dispositif de signalement du Groupe Schaeffler ci-dessous :

Adresse postale	Schaeffler AG Forensics and Investigations Industriestrasse 1 – 3 91074 Herzogenaurach Allemagne
Ligne téléphonique 24 h/24 et 7 j/7	+49 30 99257146 (allemand, anglais, français)
	Disponibilité téléphonique dans d'autres langues :
	Espagnol +1 213 2791015
	Portugais +55 61 35507564
	Chinois 10800-320-0116 (joignable uniquement via le fournisseur China Telecom)
	Chinois +6531382063

Si l'on vous demande de saisir un code d'accès de l'entreprise, veuillez saisir : 3758

E-Mail	investigations@schaeffler.com
Signalement en ligne	https://www.bkms-system.net/schaeffler

Le Groupe Schaeffler enquêtera sérieusement sur tout soupçon de faute professionnelle conformément au principe de proportionnalité. Chaque piste fera l'objet d'un suivi. Selon le résultat, l'entreprise prendra une décision claire concernant les conséquences appropriées, nécessaires et proportionnelles.

Contact

Outre les interlocuteurs locaux spécifiés, les collaborateurs du Groupe Schaeffler peuvent également contacter directement le service Compliance & Corporate Security.

Eric S. Soong
Directeur Conformité Groupe

Compliance & Corporate Security
Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Allemagne

compliance@schaeffler.com

Schaeffler AG

Industriestrasse 1 – 3
91074 Herzogenaurach
Allemagne
www.schaeffler.com
info@schaeffler.com

En Allemagne :
Téléphone 0180 5003872
Depuis d'autres pays :
Téléphone +49 9132 82-0

Nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour garantir l'exactitude des informations contenues dans cette publication, mais nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques.
© Schaeffler AG
Publication : octobre 2024 – Version 3.0
Toute reproduction totale ou partielle de cette publication sans notre autorisation est interdite.